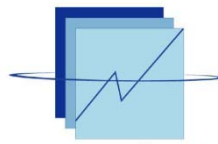


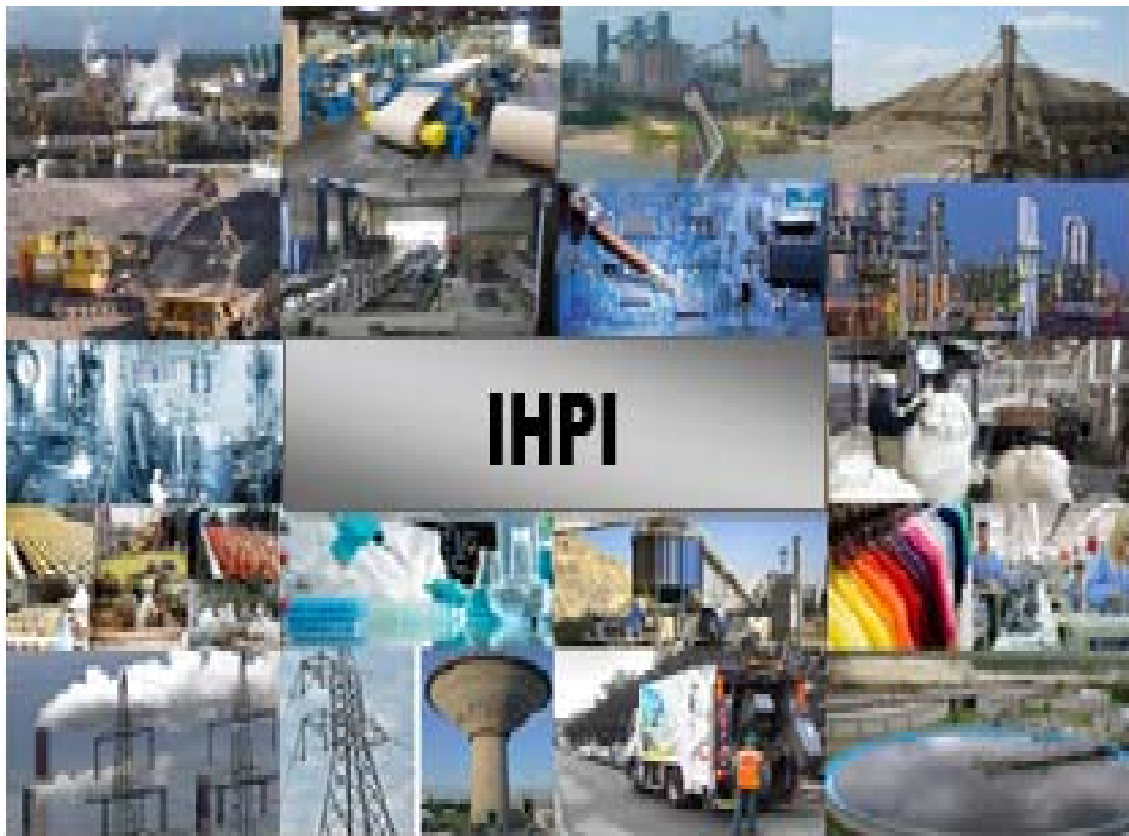
République du Sénégal  
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD  
Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

# INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IHPI)

## Février 2021



## Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI). Cet indicateur rénové, base 100 en 2015, mesure la variation, dans le temps, de la production de biens et services industriels.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait aux données de base, à la nomenclature, au champ de couverture, et aux pondérations. Ainsi, contrairement à l'ancien IHPI qui était déterminé avec les quantités, l'IHPI rénové est un indicateur volume. L'utilisation du volume à la place des quantités permet de mieux tenir en compte des changements de qualité des produits. Par ailleurs, le champ d'application de l'IHPI rénové se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IHPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IHPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'est pas encore effectué, les analyses sont donc faites en glissement annuel.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 85,1%.

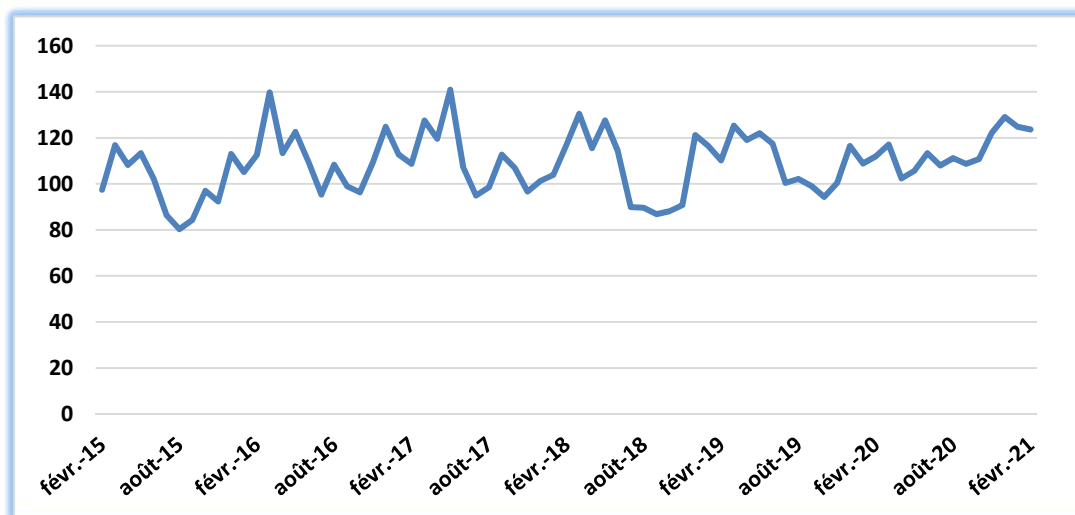
## **ANALYSE D'ENSEMBLE : une bonification de la production industrielle**

En février 2021, la production industrielle hors égrenage de coton s'est accrue de 10,4% relativement à celle de la même période de 2020. Cette évolution est attribuable à la performance notée dans les industries extractives (+52,4%) et manufacturières (+6,2%). En revanche, les productions des industries environnementales et celles d'électricité, eau et gaz ont affiché des baisses respectives de 4,8% et 0,2%.

Sur les deux premiers mois de 2021, la production industrielle a progressé de 12,5% par rapport à la période correspondante de 2020.

L'activité d'égrenage de coton s'est relevée de 79,2% sur la période. Elle a également progressé de 12,2% sur les deux premiers mois de 2021 comparée à celle de 2020.

**Graphique 1: Evolution de la production industrielle hors égrenage de coton**



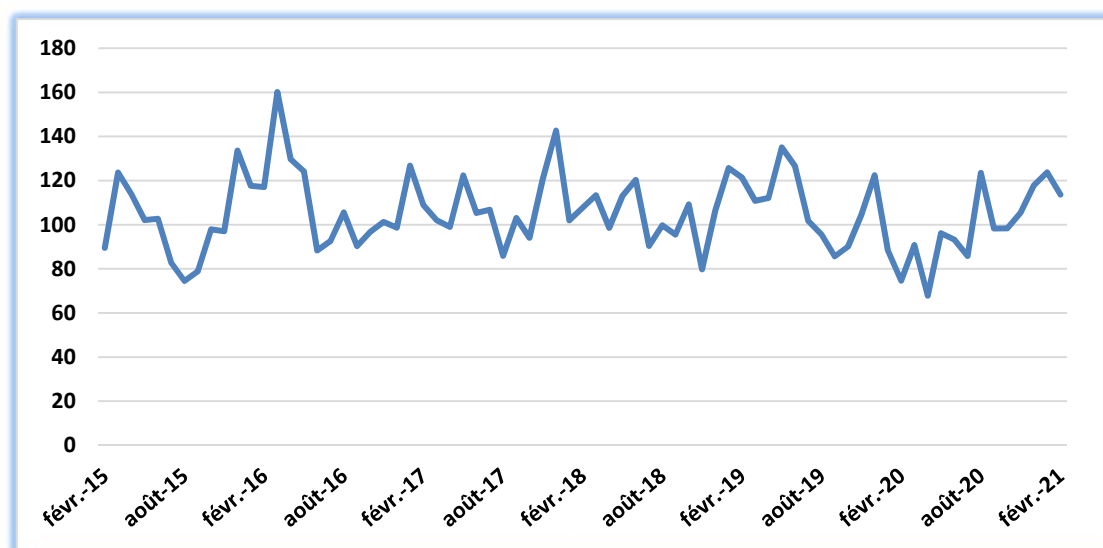
## ANALYSE SECTORIELLE

### **Un redressement de l'activité des industries extractives**

En référence à celle du mois correspondant de 2020, l'activité de production des industries extractives est ressortie en hausse de 52,4% en février 2021. Cette situation s'explique par le relèvement de la production des minerais métalliques (+94,8%) et celle des autres industries extractives (+3,0%).

En outre, la production totale au cours des deux premiers mois de 2021 a progressé de 45,7% comparativement à celle de la période correspondante en 2020.

*Graphique 2: Evolution de la production des industries extractives*



### **Un accroissement de l'activité de production des industries manufacturières**

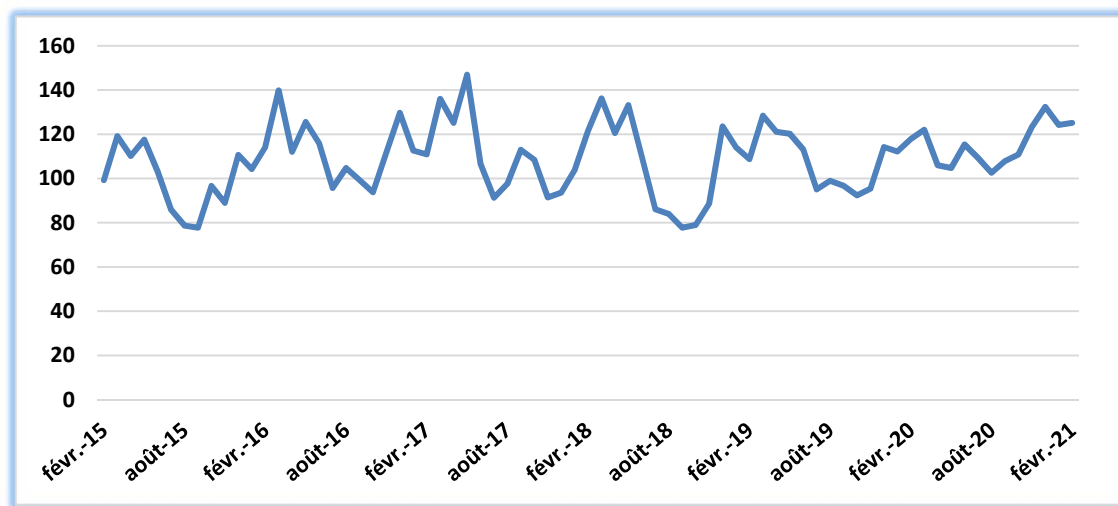
En février 2021, la production manufacturière s'est accrue de 6,2% relativement à celle du même mois de 2020. Cette performance est attribuable principalement à l'augmentation de la production des industries de fabrication de « produits agro-alimentaires » (+12,9%), du « cuir travaillé et articles de voyage, chaussures », de « produits du raffinage et de la cokéfaction » (+25,9%) ainsi que de « produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux » (+10,2%). Toutefois, cette croissance de la production manufacturière a été limitée notamment par la contreperformance notée dans la fabrication de « produits textiles et articles d'habillement » (-30,5%) et de « produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique » (-21,6%).

Le relèvement de la production agro-alimentaire est principalement lié à la hausse notée dans la fabrication de produits à base de tabac (+64,7%). Quant à l'augmentation de la production des industries « métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux », elle s'explique par la hausse de l'activité de production de métallurgie et fonderie, notamment celle de la sidérurgie et de première transformation de l'acier (+39,7%).

La diminution de 21,6% de l'activité de production « chimique, pharmaceutique, du travail du caoutchouc et du plastique » est consécutive au recul de l'activité de fabrication des produits chimiques notamment celle de produits azotés et d'engrais (-40,2%).

Sur les deux premiers mois de 2021, la production des industries manufacturières a progressé de 8,4% comparativement à son niveau de la période correspondante en 2020.

**Graphique 3 : Evolution de la production des industries manufacturières**

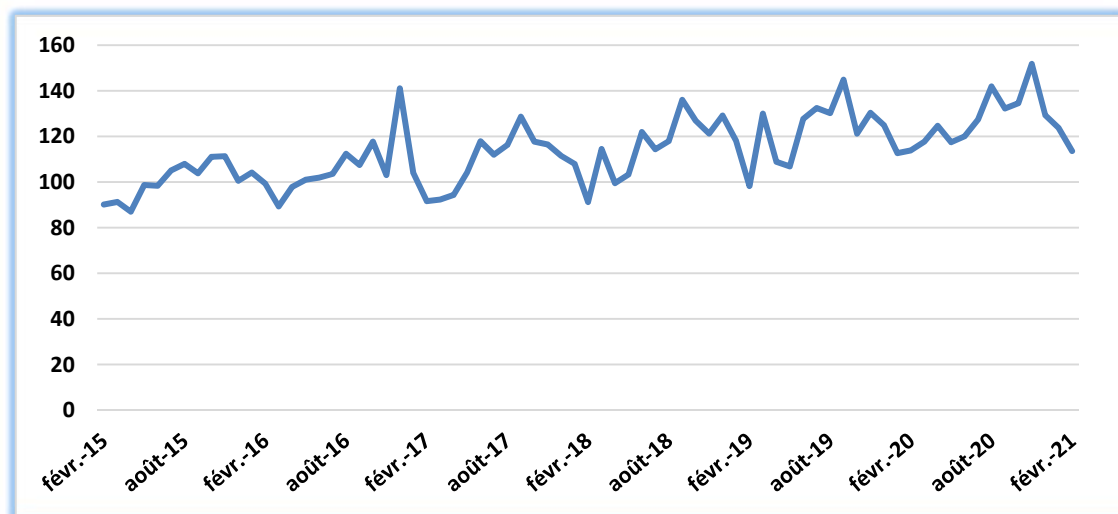


**Un recul de l'activité de production d'électricité, gaz et eau**

Par rapport à celle du même mois de 2020, la production d'électricité, gaz et eau a connu un recul de 0,2% en février 2021. Ce fléchissement est essentiellement lié à la réduction de l'activité de captage et distribution d'eau (-12,7%).

En revanche, sur les deux premiers mois de 2021, la production d'électricité, de gaz et d'eau a crû de 4,8% par rapport à son niveau de la période correspondante en 2020.

**Graphique 4 : Evolution de la production des industries de production d'électricité, gaz et eau**

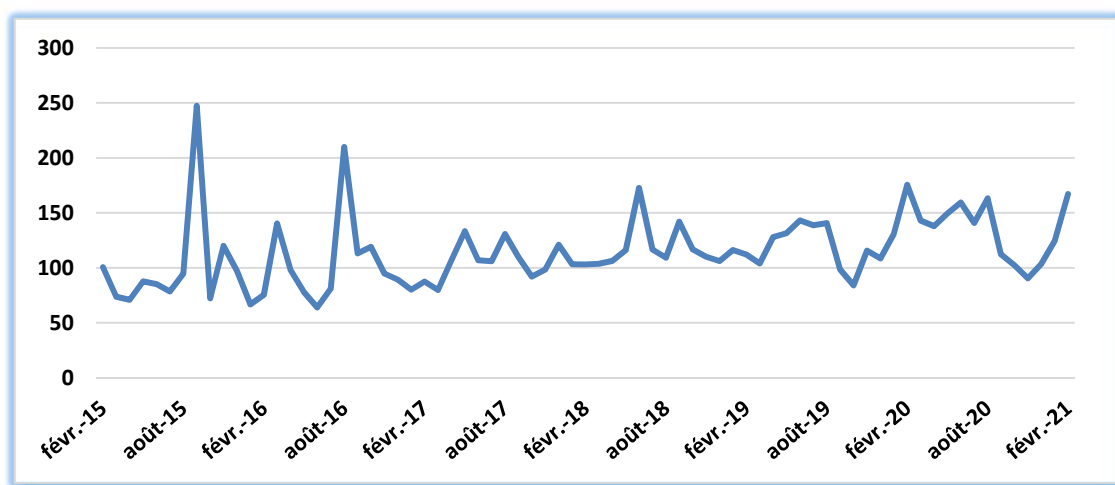


### **Une régression de l'activité de production des industries environnementales**

Rapportée à celle du mois correspondant de l'année précédente, la production des industries environnementales a diminué de 4,8% en février 2021. Cette évolution est principalement attribuable à la baisse de l'activité de collecte de boues et eaux usées (-14,7%) sur la période sous revue.

En outre, sur les deux premiers mois de 2021, la production des industries environnementales a fléchi de 4,8% comparée à celle de la même période en 2020.

**Graphique 5 : Evolution de la production des industries environnementales**

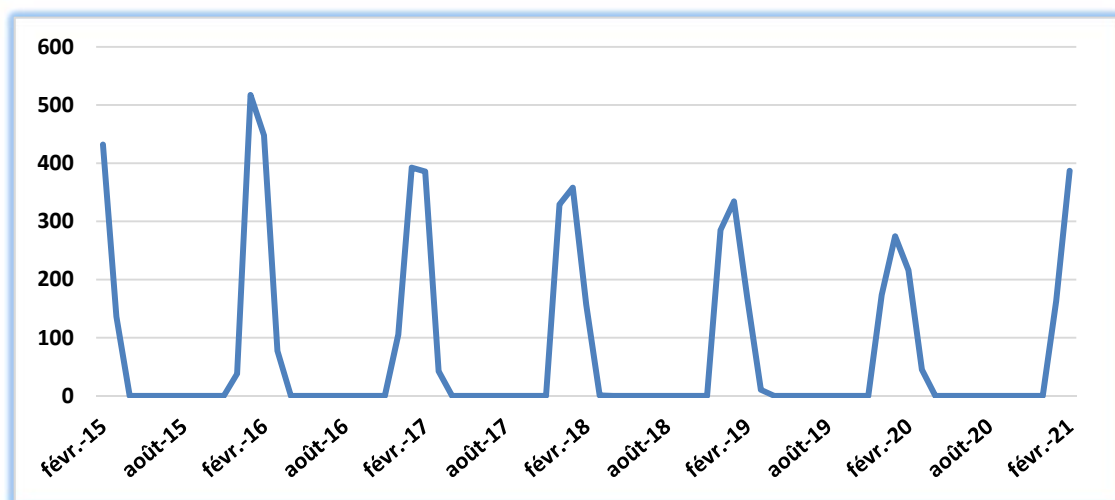


### **Un relèvement de l'activité d'égrenage de coton**

Relativement à celle de février 2020, l'activité d'égrenage de coton s'est redressée de 79,2%.

La production totale d'égrenage de coton a aussi augmenté de 12,2% sur les deux premiers mois de 2021 en comparaison avec son niveau de la période correspondante en 2020.

**Graphique 6 : Evolution de la production d'égrenage de coton**



**Tableau 1 : INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (BASE 100 EN 2015)**

Code NAEMA rev1	BRANCHE D'ACTIVITES	Fév-20*	Aout-20*	Sep-20*	Oct-20*	Nov-20*	Dec-20*	Janv-21*	Fév-21	Fév-21/ Fév-20	2 mois 21/ 2 mois 20
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...	74,6	123,5	98,3	98,4	105,5	117,9	123,7	113,7	52,4	45,7
07	Minerais métalliques	90,9	182,9	133,5	131,4	133,3	159,6	189,4	177,1	94,8	86,9
08	Autres produits des industries extractives	60,3	73,8	68,5	70,3	81,5	82,4	70,1	62,1	3,0	-1,1
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont...	117,8	102,5	107,9	110,8	123,3	132,4	124,2	125,2	6,2	8,4
<b>10-12</b>	<b>Produits agro-alimentaires</b>	<b>121,7</b>	<b>101,6</b>	<b>110,2</b>	<b>102,7</b>	<b>122,0</b>	<b>146,1</b>	<b>134,7</b>	<b>137,4</b>	<b>12,9</b>	<b>14,4</b>
10	Produits alimentaires	119,5	94,2	105,9	97,3	113,8	142,4	131,7	137,4	15,0	17,0
11	Boissons	129,5	193,7	150,7	149,1	217,8	166,6	144,3	102,9	-20,5	-20,5
12	Produits à base de tabac	62,2	61,4	65,2	103,7	87,2	95,6	104,7	102,4	64,7	80,3
<b>13-14</b>	<b>Produits textiles et articles d'habillement</b>	<b>158,6</b>	<b>132,3</b>	<b>115,1</b>	<b>150,4</b>	<b>156,2</b>	<b>125,4</b>	<b>114,0</b>	<b>110,2</b>	<b>-30,5</b>	<b>-10,3</b>
<b>15</b>	<b>Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures</b>	<b>27,3</b>	<b>0,0</b>	<b>117,1</b>	<b>66,9</b>	<b>110,1</b>	<b>229,4</b>	<b>188,5</b>	<b>143,4</b>	<b>425,9</b>	<b>473,2</b>
<b>17-18</b>	<b>Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements</b>	<b>107,1</b>	<b>198,9</b>	<b>35,6</b>	<b>35,5</b>	<b>76,6</b>	<b>67,6</b>	<b>115,4</b>	<b>113,7</b>	<b>6,2</b>	<b>3,0</b>
<b>19</b>	<b>Produits du raffinage et de la cokéfaction</b>	<b>82,2</b>	<b>11,6</b>	<b>138,5</b>	<b>126,3</b>	<b>97,0</b>	<b>129,9</b>	<b>139,3</b>	<b>103,5</b>	<b>25,9</b>	<b>4,0</b>
<b>20-22</b>	<b>Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...</b>	<b>126,2</b>	<b>125,7</b>	<b>119,8</b>	<b>121,1</b>	<b>118,5</b>	<b>118,8</b>	<b>88,2</b>	<b>98,9</b>	<b>-21,6</b>	<b>-16,9</b>
20	Produits chimiques	130,4	126,7	106,9	106,8	103,0	106,3	70,3	89,8	-31,2	-27,3
22	Travail du caoutchouc et du plastique	110,4	118,3	148,2	152,5	153,2	145,8	132,1	119,1	7,9	9,5
<b>23</b>	<b>Matériaux minéraux</b>	<b>131,3</b>	<b>118,8</b>	<b>122,8</b>	<b>125,7</b>	<b>124,0</b>	<b>136,9</b>	<b>141,9</b>	<b>134,5</b>	<b>2,4</b>	<b>21,6</b>
<b>24-25</b>	<b>Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...</b>	<b>69,3</b>	<b>76,2</b>	<b>74,6</b>	<b>65,1</b>	<b>89,3</b>	<b>52,4</b>	<b>83,7</b>	<b>76,3</b>	<b>10,2</b>	<b>1,2</b>
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	67,0	73,8	73,0	62,6	87,9	50,3	83,8	76,5	14,1	2,8
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	145,2	157,3	134,2	146,3	146,3	119,5	93,7	85,1	-41,4	-29,7
<b>26-28</b>	<b>Produits électroniques et informatiques, équipements électriques, machines et équipements dont...</b>	<b>18,3</b>	<b>12,5</b>	<b>0,0</b>	<b>64,9</b>	<b>42,7</b>	<b>0,0</b>	<b>15,9</b>	<b>1,0</b>	<b>-94,5</b>	<b>-64,3</b>
27	Équipements électriques	17,9	12,3	0,0	63,7	41,8	0,0	15,6	1,0	-94,5	-64,3
<b>31-33</b>	<b>Autres industries manufacturières dont...</b>	<b>84,5</b>	<b>70,0</b>	<b>72,2</b>	<b>41,8</b>	<b>54,8</b>	<b>53,1</b>	<b>54,1</b>	<b>77,9</b>	<b>-7,8</b>	<b>-23,0</b>
31	Meubles et matelas	29,6	28,8	45,7	17,0	28,9	17,5	19,4	22,9	-22,5	-38,5
32	Produits manufactures divers	190,1	136,6	63,2	82,6	76,2	124,9	124,3	208,1	9,5	-3,2
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	113,8	141,9	132,2	134,5	151,8	129,3	123,7	113,6	-0,2	4,8
35	Électricité, gaz	112,2	137,8	140,0	143,3	157,2	141,7	124,0	116,4	3,7	8,1
36	Eau captée et distribuée	122,8	160,2	109,0	108,1	137,7	90,1	126,2	107,3	-12,7	-5,3
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	175,5	163,2	112,2	102,3	90,4	103,6	124,2	167,1	-4,8	-4,8
37	Eaux usées collectées et boues	104,2	102,0	216,9	1674,1	45,1	79,6	23,8	89,3	-14,3	-52,0
38	Déchets collectés, traités et éliminés	162,8	151,4	103,9	92,6	83,9	96,1	115,4	155,2	-4,7	-4,7
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	111,9	111,1	108,7	110,8	122,2	129,0	124,8	123,6	10,4	12,5
01	Egrenage de coton	216,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	163,2	386,9	79,2	12,2

\*Données mises à jour

### **Champ couvert**

Le champ d'application de l'IHPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution de la production de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

### **Modalité de calcul des indices**

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes de produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, trois types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des produits, les indices gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les nouvelles recommandations suggèrent au niveau des gammes d'utiliser des indices de Juvons qui présentent de meilleures propriétés par rapport aux autres indices d'agrégat élémentaire. Pour une gamme donnée, l'indice de Juvons est la moyenne géométrique pondérée des indices élémentaires de ses produits.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

### **Diffusion**

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn).

### **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur Général : **Allé Nar DIOP**

Directeur Général Adjoint : **Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale par intérim: **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Alassane SARR & Mamadou THIOUB**

Equipe de collecte : **Amadou Sali, Awa SEYDI, Ibrahima BA, Mbaye NDIONE & Nafy KANOUTE**

Distribution: **El hadji Malick GUEYE**